

Malakoff, le 1<sup>er</sup> août 2021

**Décision n°2021-24 portant nomination de la directrice du centre de Combrée**

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 du code de la défense ;

Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** – Madame Alexandra SOLAZZO est nommée directrice du centre de Combrée.

**Art. 2** – La décision n° 2020-90 portant nomination d'une directrice de centre et abrogée.

**Art.3** – La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

**Art. 4** – Le directeur général adjoint est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

*Pour la Directrice Générale, et par délégation  
Le Secrétaire général*



*Emmanuel AMIGUES*